

Fiche de données de sécurité (91/155/CEE) BEGO Titan Grade 4

N° version: 00 FR Valide à compter du: 11/03/2010

Remplace la version du: - / -
Impression du: 18/08/2011

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

1. DÉSIGNATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE

Données relatives au produit	BEGO Titan Grade 4
Fabricant/Fournisseur :	
BEGO Bremer Goldschlaegerei Wilhelm-Herbst-GmbH & Co. KG DE-LEG-F&E 28359 BREMEN ALLEMAGNE www.bego.com Tél : ++49/ (0) 42 1/ 20 28 – 0 Tél : ++49/ (0) 42 1/ 20 28 – 130 (DE-LEG-F&E, Dr. R. Strietzel) Fax : ++49/ (0) 42 1/ 20 28 – 115	

2. COMPOSITION DU BEGO TITAN GRADE 4

Emploi de la substance : Alliage dentaire
Utilisateurs : Personnel qualifié formé (prothésiste, chirurgien-dentiste)

	Nom	Teneur (*)	N° CAS	N° CE	Phrases R & S Remarques
Ti	Titane	100	7440-32-6	231-142-3	10 mg/m ³ (fraction inhalable) 6 mg/m ³ (fraction alvéolaire), activités/zones de travail selon les TRGS 900 n° 2.4 par. 8 et 9 3 mg/m ³ (fraction alvéolaire), autres applications (valeur limite générale pour les poussières)

Ces informations ne s'appliquent pas à l'alliage, mais uniquement aux vapeurs, fumées et poussières qui peuvent se produire au cours de la mise en œuvre et du traitement.

3. DANGERS POSSIBLES

Fiche de données de sécurité (91/155/CEE) BEGO Titan Grade 4

N° version: 00 FR Valide à compter du: 11/03/2010

Remplace la version du: - / -
Impression du: 18/08/2011

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Il est improbable, en cas de manipulation correcte et du respect des directives d'hygiène du travail, que **BEGO Titan Grade 4** représente un risque pour la santé. Ne pas inhaler les poussières, les vapeurs et les fumées qui résultent du traitement. Veiller donc à assurer une aspiration suffisante des poussières, des vapeurs et des fumées pendant le traitement.
Des réactions allergiques peuvent être constatées dans certains cas.

4. PREMIERS SECOURS

Veiller à assurer une alimentation suffisante en air frais après avoir respiré les poussières, les vapeurs ou les fumées. Consulter un médecin le cas échéant.
En cas de contact cutané avec les poussières ou les vapeurs, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau la paupière ouverte et consulter un médecin le cas échéant.
En cas d'ingestion, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Le matériau n'est ni combustible ni comburant. Un coup de poussière risque de se produire en cas de quantités élevées de poussières.
Des produits réactionnels toxiques peuvent éventuellement être générés en raison des températures élevées.
Tous les agents d'extinction sont appropriés, de préférence le sel de cuisine, le sable sec et la poudre métallique anti-incendie.

6. MESURES EN CAS DE DÉGAGEMENT ACCIDENTEL

Il n'est pas nécessaire de prendre des mesures de protection individuelle.
Procéder à l'élimination mécanique des impuretés.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Aucune mesure particulière relative à la manipulation et au stockage n'est nécessaire en cas de manipulation correcte. Veiller à assurer une aération suffisante.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Fiche de données de sécurité (91/155/CEE) BEGO Titan Grade 4

N° version: 00 FR Valide à compter du: 11/03/2010

Remplace la version du: - / -
Impression du: 18/08/2011

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Protection respiratoire	Veiller à assurer une aération suffisante. Porter, le cas échéant, un appareil de protection respiratoire (filtre à particules P3 selon la norme DIN EN 143).
Protection des yeux	Porter, le cas échéant, une paire de lunettes de protection.
Protection des mains	Porter, le cas échéant, des gants (par ex. en cas d'allergie connue à un ou plusieurs composants contenu(s) dans l'alliage).
Indications relatives à l'hygiène du travail	Respecter les mesures de protection habituelles valables en cas de manipulation de produits chimiques. Ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser en travaillant. Respecter les instructions correspondantes. Respecter les instructions en vigueur relatives à la sécurité sur le lieu de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et/ou en fin de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	-	Disque
Couleur	-	Argentée
Odeur		Inodore
Intervalle de fusion	°C	1670
Inflammable	-	Non
Propriétés comburantes	-	Non
Densité	g/cm ³	4,5

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

En cas de contact avec des acides, de l'hydrogène peut se former.
Des poussières dues au traitement (par ex. issues de la coulée ou du meulage) peuvent entraîner, dans des cas extrêmes, des coups de poussière.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Fiche de données de sécurité (91/155/CEE) BEGO Titan Grade 4

N° version: 00 FR Valide à compter du: 11/03/2010

Remplace la version du: - / -
Impression du: 18/08/2011

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à l'usage prévu et sur la base de notre expérience et des informations dont nous disposons, **BEGO Titan Grade 4** n'est pas nocif pour la santé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les résidus de produits chimiques sont, en règle générale, des déchets spéciaux. Les lois sur l'élimination des déchets actuellement en vigueur et les ordonnances correspondantes réglementent leur élimination. En cas de doute, prendre contact avec les autorités ou les sociétés d'enlèvement des déchets compétentes. Éviter toute infiltration dans le sol, les eaux et les canalisations.

13. REMARQUES RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les restes d'alliages dentaires doivent être recyclés (les alliages précieux doivent être départis). Respecter les directives d'élimination locales. Respecter les directives d'élimination locales en ce qui concerne l'élimination des emballages.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les alliages dentaires ne sont pas considérés comme des matières dangereuses au sens des règlements relatifs au transport (GGVS/GGVE/RID/ADR/Code IMDG/ICAO-TI).

15. RÉGLEMENTATIONS

Marquage selon les directives CE : aucun marquage nécessaire selon la directive sur les préparations dangereuses (1999/45/CE)

Marquage selon les réglementations nationales : aucun marquage nécessaire

16. DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Les informations fournies dans la présente fiche de données de sécurité correspondent au niveau actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles décrivent le produit en ce qui concerne les exigences possibles en matière de sécurité. Ces informations ne justifient, en outre, aucun rapport de droit contractuel. Ces informations doivent servir de points de repère pour une manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité lors de son utilisation, de son stockage, de sa mise en œuvre, de son transport et de son élimination. Ces

Fiche de données de sécurité (91/155/CEE) BEGO Titan Grade 4

N° version: 00 FR Valide à compter du: 11/03/2010

Remplace la version du: - / -
Impression du: 18/08/2011

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

informations ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité est mélangé ou mis en œuvre et/ou soumis à un traitement avec d'autres matériaux, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité, si ceci n'est pas mentionné expressément ici, ne peuvent pas être directement appliquées au matériau modifié. Le produit décrit doit être exclusivement utilisé pour l'usage prévu (alliage pour le secteur dentaire).

- | | | | |
|------|---|------|--|
| R 11 | Très inflammable. | S 17 | Tenir à l'écart des matières combustibles. |
| R 12 | Extrêmement inflammable. | S 22 | Ne pas respirer les poussières. |
| R 14 | Réagit violemment au contact de l'eau. | S 24 | Éviter le contact avec la peau. |
| R 15 | Au contact de l'eau dégage des gaz très inflammables. | S 37 | Porter des gants appropriés. |
| R 17 | Spontanément inflammable à l'air. | S 61 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| R 40 | Effet cancérigène suspecté – preuves insuffisantes. | Xn : | Nocif |
| R 42 | Peut entraîner une sensibilisation par inhalation. | | |
| R 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. | | |
| R 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. | | |